

RESPONSABILITE CIVILE ATTEINTE A L'ENVIRONNEMENT

Entreprises-Collectivités.



En présentiel sur Paris - En distanciel - En intra ou adaptable sur mesure



Durée: 7.00 heures (1.00 jour)



Profils des apprenants

- Ce stage est destiné aux responsables assurances et aux juristes.



Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation. Il est recommandé d'avoir lu ses polices d'assurances avant la formation.



Accessibilité - Délais et modalités d'accès

Pour toute demande liée à l'accessibilité de nos formations, notre référent handicap se tient à votre disposition au 06.28.63.71.54 ou par mail : contact-csformations@cs-entreprise.com

Pour toute demande de formation, contactez-nous par téléphone au 06.28.63.71.54 ou par mail : contact@cs-formations.com. Afin de bien préparer la formation (prérequis, recueil des besoins) et prendre en compte les attentes, nous préconisons un délai d'un mois entre l'inscription et le début de la session



Objectifs pédagogiques

- Différencier et identifier toutes les polices et garanties « Pollution » du marché.
- Afin de définir et de mettre en place leur plan de protection « assurances pollution ».



Contenu de la formation

- La police « R.C. atteintes à l'environnement »
 - Le contexte juridique : commissions spécialisées, droit français, droit européen...
 - Le G.I.E. ASSURPOL et ses relations avec les assureurs adhérents.
 - Analyse de la police « Installations terrestres fixes » : définitions, objet de la garantie, les deux extensions de garantie, exclusions, étendue territoriale, durée de la garantie, ...
 - Acceptation des risques et tarification : questionnaire / proposition, visite des risques, éco-audit, bases tarifaires, montants des garanties et franchises, exemples chiffrés, concurrents d'ASSURPOL.
- Autres polices et garanties
 - Garantie « Pollution accidentelle » de la police « R.C. Entreprise » : montant, exclusions, insuffisances.
 - Assurance « Incendie » : pollution suite à incendie et autres événements couverts, garantie des frais de dépollution des biens assurés et du sol, garantie « pertes d'exploitation » consécutive, les dommages aux voisins et tiers (mise en jeu de la garantie ?), ...
 - Autres polices concernées : automobile, ...
- Formations complémentaires
 - L'assurance RC des Mandataires Sociaux
 - L'assurance Responsabilité Civile

Organisation de la formation



Équipe pédagogique

Thierry CURT. Consultant sénior expert en Assurances. Dirigeant du Groupe CS Entreprise et HTA (Filiale HTC).

Consultants formateurs spécialistes en Assurances possédant une expérience terrain (conseil et audit d'assurance ou gestion des risques des entreprises et collectivités).

Vanessa SCHMIDT - Responsable pédagogique



Ressources pédagogiques et techniques

- La formation, basée sur une pédagogie active et participative, s'appuie sur des mises en situation directement liées au contexte professionnel des participants. Les participants sont invités à se munir de leur contrat d'assurance et à amener leurs cas pratiques. Un support pédagogique est remis à chaque stagiaire.



Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Evaluation formative. Questions/réponses
- Quizz de début et de fin de formation.
- Evaluation à chaud en fin de session.
- Une attestation de fin de formation sera remise à l'issue de la session.



Prix :

850.00 € HT.

Ce tarif comprend le face à face pédagogique, ainsi que le support. En présentiel : le repas et pauses café.